

faut joindre, par voie indirecte, les condamnations d'erreurs, la discipline générale et la liturgie.

Telle est la règle de la foi catholique, dont la croyance actuelle de tous les membres de l'Eglise, dit le célèbre théologien Scheeben (*Dogmatique*, I, c. 5), est l'expression vivante et concrète, sur laquelle l'individu doit toujours s'orienter et dont il ne peut s'écarter jamais, sans se séparer de l'unité de foi actuelle et se révolter contre la loi dogmatique qui le gouverne.

D'après ces principes, élémentaires en théologie, toute doctrine qui est proposée par le corps enseignant ou par le Souverain Pontife seul, soit explicitement, soit implicitement, soit personnellement, soit par commission ou autorisation, est absolument certaine ; y contredire serait commettre une faute grave.

Comme le pouvoir doctrinal de l'Eglise est toujours le même, il suffit de constater sa parole en un point donné du temps ; rigoureusement parlant, il n'est pas besoin d'interroger la tradition antérieure, à moins qu'elle ne soit nécessaire pour établir le sentiment actuel de l'Eglise.

De plus, une seule manifestation authentique de l'enseignement universel de l'Eglise suffit aussi pour exiger l'adhésion du croyant. Mais s'il y en a plusieurs en faveur d'une doctrine, quelle n'est donc pas sa certitude absolue !

Pour en venir à l'Assomption de la Très Sainte Vierge, il faut établir ce qu'on entend par là, que c'est une matière doctrinale, et que l'Eglise l'enseigne authentiquement.

L'Assomption est le privilège par lequel le Seigneur a avancé, en faveur de sa Mère, le moment de la résurrection, fixé à la fin des temps pour l'humanité,—et en vertu duquel la Très Sainte Vierge, présente au ciel en corps et en âme, jouit de la glorification corporelle, depuis sa sortie de ce monde, ou peu après. Elle n'a donc pas à attendre, comme les autres élus, le complément de son bonheur céleste. L'union du corps de Marie, vivant et glorieux, à son âme bienheureuse, et son entrée au ciel, voilà l'Assomption, pas autre chose.

Il ne s'agit aucunement des circonstances, peut-être vraies, peut-être fausses, que des récits plus ou moins légendaires nous rapportent sur la mort et la résurrection de Marie. Que la Très Sainte Vierge ait vécu jusqu'à un âge ou à un autre ; que son tombeau soit à Jérusalem ou à Ephèse ; que tous les Apôtres aient constaté l'absence de son corps dans le